## **VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 septembre 2025 à 19 h, les règlements suivants :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES-OUTILS – RÈGLEMENT NUMÉRO 417-1

<u>RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES-OUTILS – RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2</u>

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Les règlements numéros 417-1 et 417-2 entrent en force et en vigueur le jour de leur publication.

Me Julie Paradis, greffière

Directrice du greffe et des affaires juridiques

JUR 20251007 FIN AFFICHAGE : 20251107